CRITÈRE 1.2

DÉROULEMENT DE LA FORMATION AU PERMIS B

Établissement	Auto École CHAMPERRET
Adresse	25 boulevard de la Somme, 75017 Paris
Agrément préfectoral	E.25.075.0030
Catégories autorisées	B / B1 / AM
Téléphone	07 55 84 84 84
Email	autoecolechamperret@gmail.com
Site web	autoecolechamperret.fr
SIRET	988 635 983 00014

Objet du document

Le présent document décrit, pour la catégorie B du permis de conduire, les enjeux de la formation, son déroulement, les modalités générales d'apprentissage ainsi que les conditions de passage de l'examen.

1. Les enjeux de la formation

• L'automobile demeure un outil de mobilité utile pour les études, le travail, la vie familiale et les loisirs.

• La formation vise à préparer l'élève à une conduite autonome, sûre, responsable et respectueuse des autres usagers.

• L'objectif n'est pas seulement la réussite à l'examen, mais l'acquisition de comportements durables de sécurité routière.

2. Le déroulement de la formation

La formation au permis B repose sur une progression pédagogique structurée. Elle associe apports théoriques, séances pratiques, évaluations et suivi individualisé.

• apprentissage des règles du code de la route et de leur application en situation réelle ;

• découverte et maîtrise progressive du véhicule ;

• circulation dans des contextes variés : urbain, routier, trafic dense, conditions plus complexes ;

• développement de l'autonomie, de l'anticipation, de l'éco-conduite et de la prise de décision ;

• évaluations régulières permettant de mesurer les acquis et les points restant à consolider ;

La formation pratique s'inscrit dans la logique du programme national par compétences. Elle vise notamment à apprendre à maîtriser le véhicule, appréhender la route, partager la chaussée avec les autres usagers et conduire de manière autonome, sûre et économique.

3. Modalités pédagogiques générales

• cours théoriques et pratiques pouvant être individuels ou collectifs selon les séquences ;

• accompagnement par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité ;

• mise en place d'un suivi pédagogique permettant d'adapter le parcours au niveau de l'élève ;

• possibilité de tests et d'évaluations tout au long de la progression ;

4. Comment se déroule l’examen pratique ?

L’épreuve pratique du permis B est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Elle permet d’apprécier les compétences de conduite acquises par le candidat dans une logique de sécurité.

• réaliser un parcours comportant des portions urbaines, routières et éventuellement à caractère rapide ;

• suivre un itinéraire ou une direction de manière autonome pendant une partie de l’épreuve ;

• effectuer un freinage de précision et une manœuvre en marche arrière ;

• répondre à une vérification technique, à une question de sécurité routière et à une question de premiers secours ;

• appliquer les règles du code de la route et adapter son comportement à l’environnement ;

• faire preuve de courtoisie, d’anticipation et d’un comportement responsable envers les autres usagers ;

L’évaluation finale est retranscrite par l’inspecteur sur une grille réglementaire. Elle porte autant sur les compétences techniques que sur le comportement général du candidat.

5. Conditions générales de passage

Pour se présenter aux épreuves, le candidat doit disposer d’un dossier administratif conforme et présenter les pièces exigées par l’organisme d’examen ou le centre agréé.

• pièce d’identité ou titre admis en cours de validité ;

• convocation ou justificatif d’inscription à l’examen, selon le cas ;

• titre de séjour ou document complémentaire lorsque la situation administrative l’exige ;

Les examens théoriques et pratiques sont organisés selon les modalités et disponibilités fixées par les services compétents et les centres agréés. L’accompagnement à l’épreuve théorique peut être proposé sur demande selon l’organisation de l’établissement.

Synthèse

La formation au permis B dispensée par l’Auto École CHAMPERRET a pour finalité de conduire l’élève à la réussite à l’examen dans des conditions pédagogiques sérieuses, progressives et adaptées, tout en préparant une conduite sûre et responsable au-delà du permis.